

Les produits d'entretien passent au vert**Le contexte de l'innovation**

L'innovation, dont la mise en œuvre est pilotée par la Ville de Lons-le-Saunier, s'applique aux trois structures Ville, Centre Communal d'Action Sociale et Communauté de Communes du Bassin de Lons-le-Saunier, gérées en service partagé pour nombre de leurs compétences, les services municipaux étant mis à la disposition des deux entités.

Les trois partenaires œuvrent déjà fortement en faveur de l'environnement ; ils ont de même décidé de poursuivre leur action au niveau de l'entretien de leurs locaux, en intégrant le souci écologique dans l'utilisation quotidienne des produits d'entretien.

L'idée innovante

Maîtriser et rationaliser la quantité de produits d'entretien dans chaque site, par l'utilisation d'un système de dilution automatique précis, sécurisé, pour remplir, au bon dosage, le volume souhaité. Cette méthode est d'autant plus performante qu'elle est pratiquée avec des produits concentrés d'éco-conception.

L'objectif recherché

Outre la préservation de l'environnement et la maîtrise des coûts, le dispositif mis en place doit apporter une amélioration des conditions de travail des personnels.

L'objectif se décline dès lors en plusieurs points : réduire de façon significative le nombre et la diversité des produits jusqu'alors utilisés ; réduire fortement la quantité des déchets d'emballages et favoriser l'emballage recyclable ; maîtriser parfaitement, en adéquation avec le besoin, l'utilisation des produits ; appliquer des méthodes de travail simples et organisées ; sécuriser le travail des agents ; réduire la pénibilité et donc améliorer l'ergonomie.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariat)

Un audit sur chaque bâtiment a été réalisé en interne de février à mars 2009 pour en relever les surfaces à nettoyer. Les superficies ainsi calculées ont été la base d'une démarche innovante d'attribution de marché (rémunération forfaitaire au m²), à la suite de laquelle l'entreprise retenue s'engage à fournir trois à cinq produits d'entretien respectueux de l'environnement, selon un volume correspondant à la surface totale à nettoyer par année. Une formation des personnels, encadrés par l'agent de prévention de la Ville, a ensuite été organisée à compter d'octobre 2009, en partenariat avec le technicien de l'entreprise choisie. Enfin, cette dernière assure la gestion des stocks par le suivi de la consommation des produits et le réapprovisionnement, à charge pour elle d'optimiser l'emploi de ses produits et l'usage du matériel nécessaire.

Le contenu de la réalisation

Tous les anciens produits d'entretien (de 15 types environ) ont été définitivement retirés des bâtiments (et des placards !) et remplacés par les trois à cinq nouveaux.

Chaque agent a été doté d'un équipement complet en matériel.

Les robinetteries ont été équipées de flexibles spécifiques, adaptables directement sur les bidons.

68 agents d'entretien ont été sensibilisés à la démarche de développement durable et formés sur place : présentation des produits, des nouveaux matériels (pistolets pour les bidons, chariots pour le matériel que les agents n'ont plus à porter) et des équipements mis en place

pour en permettre l'utilisation, démonstration des protocoles d'utilisation des produits, apprentissage des techniques de nettoyage adaptées.
Enfin, les fiches techniques correspondantes ont été affichées dans tous les locaux.

Les moyens humains (internes et externes) et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

Le dossier a appelé la collaboration de plusieurs services de la Ville, pour son compte et celui des deux autres entités : direction des services techniques, services bâtiments et marchés publics, direction des ressources humaines avec son agent de prévention.

Un partenariat régulier de terrain s'est institué avec l'entreprise, pour la formation des personnels et le suivi des commandes et des facturations dans le cadre du budget global alloué, suite au marché, pour les bâtiments de chacune des entités :

33 829 € HT Ville ; 23 147 € HT CCAS ; 1 067 € HT CBL.

Le marché porte sur un an, avec clause de revoyure afin de recadrer le budget global après une année de fonctionnement. En ce sens, l'entreprise a pris un risque car elle doit rester dans les quantités ; en cas de dérive, elle a obligation de faire à nouveau une formation de rappel auprès du personnel.

Ainsi, le budget se construit à partir de la mesure du prix de revient plutôt que du prix d'achat des produits (calculs basés sur le coût de la solution diluée et utilisée).

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Un premier bilan a été dressé en avril 2010 après 7 mois de fonctionnement : au plan financier, constat d'une économie de 4 000 € HT pour la Ville et 4 000 € HT pour le CCAS, soit une réduction de 11,82 % pour la Ville et de 17,28 % pour le CCAS, pour les dépenses de l'année à venir.

De leur côté, les personnels se déclarent satisfaits du nouveau dispositif, jugeant l'utilisation des produits simple, au résultat plus efficace qu'avec les produits traditionnels. Ils affirment également ressentir moins de pénibilité dans l'exécution de leur travail d'entretien des locaux.